

Arrêté fédéral concernant le supplément au budget 2007

du 19 juin 2007

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale¹,
vu le message du Conseil fédéral du 28 mars 2007²
arrête:*

Art. 1 Crédits supplémentaires

Les crédits budgétaires ci-après sont ouverts au titre de premier supplément au budget 2007 de la Confédération suisse, selon liste spéciale:

- a. compte de résultats: charges de 7 047 692 518 francs;
- b. domaine des investissements: dépenses de 117 221 500 francs.

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 7 037 733 330 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour 2007.

Art. 3 Frein à l'endettement

Le plafond des dépenses totales défini à l'art. 6 de l'arrêté fédéral I du 12 décembre 2006³ concernant le budget pour l'an 2007 est, conformément à l'art. 126, al. 3 de la Constitution fédérale, augmenté de 7 037 733 330 francs.

Art. 4 Crédit d'engagement pour les passeports biométriques

Un crédit d'engagement de 29 590 000 francs est autorisé pour l'introduction des passeports biométriques.

Art. 5 Majoration du plafond des dépenses de la fondation Bibliomedica

Le plafond des dépenses en vue de l'octroi d'une aide financière à la fondation Bibliomedica pour la période 2004 à 2007 est majoré de 470 000 francs.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

³ FF 2007 1079

Art. 6 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 7 juin 2007

Le président: Peter Bieri

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 19 juin 2007

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist

Le secrétaire: Ueli Anliker

Arrêté fédéral <bd> concernant le supplément au budget 2007

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.2007
Date	
Data	
Seite	4703-4704
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 734

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.